



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

SOMMAIRE

ACTUALITÉS - P 2

- #COVID19 : nous remplissons pleinement notre rôle d'amortisseur de crise
- Vous souhaitez prendre rendez-vous

PROTECTION SOCIALE - P 3

- CMG : prolongement jusqu'à l'entrée à l'école
- Demander ma retraite en ligne, c'est simple et sécurisé !
- Accueil des assurés : 89% de satisfaction globale
- Coordonnées bancaires : pensez à les mettre à jour

PROFESSIONNELS - P 6

- MSA en action : acteur de la prévention et amortisseur social du monde rural
- IJ : un nouveau service en ligne pour en connaître le montant

ACTION SOCIALE - P 7

- Perte d'autonomie ? Pensez AADPA !
- Des prestations ciblées pour aider les actifs qui en ont besoin

PRÉVENTION SANTÉ - P 8

- Instants santé : un nouveau dispositif adapté à la situation
- Vaccination : calendrier 2020
- Pour bien vieillir bretagne : rendez-vous en septembre



Suivez-nous sur Twitter
@msa_pdb

POUR NOUS ÉCRIRE

MSA Portes de Bretagne
35027 RENNES CEDEX 9

Territoires

Le magazine de la MSA Portes de Bretagne - Ille-et-Vilaine et Morbihan



DOSSIER - 4/5

ELECTIONS 2020 360 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ELUS

Du 20 au 31 janvier derniers, 23764 électeurs se sont mobilisés sur la circonscription MSA Portes de Bretagne pour élire 360 délégués titulaires, 287 suppléants et suivants de liste qui les représenteront durant les cinq prochaines années. Le taux de participa-

tion global (tous collèges confondus) s'élève à 22,73%. Un taux qui reste satisfaisant au regard du contexte actuel. Cette mobilisation témoigne de l'attachement des adhérents à leur régime de protection sociale.

Directrice de la publication : Marine MAROT
Réalisation : MSA Portes de Bretagne
Siège social : La Porte de Ker Lann - Rue Charles Coudé - Bruz
35027 RENNES CEDEX 9
Illustrations : MSA Portes de Bretagne - CCMMSA Département Image : F. BELONCLE - Unsplash : M. Casben, F. Cario, T. Cerqueira, C. Banks, R.

Walle - Pixabay - Freepik : rawpixel.com, fullvector.
Imprimeur : Evoluprint SAS - Parc Industriel Euronord - 10 rue du parc - CS 85001 Bruguères - 31151 Fenouillet Cedex
Tirage : 63 000 exemplaires (trimestriel)
Dépôt légal : Septembre 2019 - N°ISSN : 1958-3788
Prix en euros : Gratuit - CPPAP 1119 M 06700

Juillet 2020 - n°52

portesdebretagne.msa.fr

#COVID19

NOUS REMPLISSONS PLEINEMENT NOTRE RÔLE D'AMORTISSEUR DE CRISE

A lors que la pandémie reste active, la MSA poursuit ses actions d'accompagnement de l'ensemble de ses assurés.

Soyez certains de notre soutien et de notre mobilisation auprès de vous au quotidien.

À l'annonce du confinement, nous avons mis en œuvre des mesures exceptionnelles pour maintenir l'intégralité de notre service aux assurés. Et nous avons été encore plus loin, en agissant de manière active.

Notre accueil téléphonique et nos réponses à vos messages et vos démarches en ligne sur portesdebretagne.msa.fr ont été maintenus et même renforcés. Nous nous sommes adaptés à la situation. Ainsi, nous avons proposé des rendez-vous téléphoniques pour accompagner les assurés en situation de fragilité ou répondre aux situations urgentes.

Une attention particulière a été portée vers les adhérents les plus fragiles

Pour les assurés en arrêt de travail pour raison de garde d'enfant ou pour raison de santé, des services en ligne dédiés ont été développés en urgence afin de permettre une prise en charge rapide.

Toutes les prestations (maladie, famille et retraite) ont été versées. Une attention particulière a été portée vers les adhérents les plus fragiles, notamment ceux dont les revenus de remplacement (les indemnités journalières, les congés maternité, paternité, les retraites, le Revenu de solidarité active, l'Allocation aux adultes handicapés, la prime d'activité) sont les seules rémunérations.

Le versement de certaines aides est intervenu en avance : l'allocation logement, le Revenu de solidarité active (RSA), l'Allocation adulte handicapé (AAH), les allocations familiales.

Le service d'action sanitaire et sociale, notamment les travailleurs sociaux, est resté pleinement mobilisé pour accompagner les adhérents en situation précaire (secours, détresse psychologique...). Le versement des prestations d'action sanitaire et sociale a aussi constitué une priorité.

La MSA a joué son rôle d'amortisseur de crise auprès des professionnels

Les actifs agricoles - salariés, exploitants et employeurs - en première ligne pour assurer la continuité de l'activité agricole, ont également été au centre de notre attention.

VOUS ACCOMPAGNER

VOUS SOUHAITEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS

Nos conseillers sont à votre disposition et peuvent vous proposer un rendez-vous téléphonique, il vous suffit d'appeler le 02 99 01 80 80 entre 8h30 et 17h pour convenir d'un créneau horaire. Vous pouvez également prendre rendez-vous en ligne via Mon espace privé, rubrique « Contact et échange », « Demander un rendez-vous ».

Depuis le 29 juin, l'accueil spontané est à nouveau possible à Bruz et à Vannes de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale.

Depuis début juin, nos agences de proximité sont à nouveau accessibles mais uniquement dans le cadre de situations spécifiques et toujours sur rendez-vous. Si votre situation le né-

cessite, un conseiller vous recevra en agence, dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale.

En ce qui concerne les visites de médecine du travail, elles continuent de s'effectuer soit en présentiel, soit en téléconsultation, sur décision du médecin. Quant aux visites de contrôle médical, elles reprendront dans le courant du

mois de juillet.

Ainsi, les visites médicales du travail se sont poursuivies à distance. Et celles ne pouvant pas être réalisées sous cette forme, pour les salariés affectés à des postes jugés prioritaires au maintien de l'activité, ont été effectuées en présentiel.

La MSA a pleinement joué son rôle de conseil et de prévention en Santé et sécurité au travail pour permettre à tous les professionnels de maintenir leur activité tout en protégeant leur santé. Des fiches thématiques, mises à jour au regard de l'évolution de la situation, ont été élaborées par filière professionnelle afin de prendre en compte les spécificités de certaines activités et aider à la mise en place des mesures nécessaires.

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique, et conformément aux annonces du Président de la République, la MSA s'est également mobilisée pour accompagner les entreprises agricoles et a proposé un dispositif exceptionnel pour les échéances de cotisations des mois d'avril, mai et juin : ajustement de paiement en fonction des capacités financières, absence de majoration ou de pénalité de retard.

Notre réseau de délégués nouvellement élus s'est mobilisé sur les territoires

Enfin, notre réseau de délégués nouvellement élus s'est impliqué dans notre action « MSA Solidaire » afin de soutenir et accompagner

les populations les plus fragiles sur tous les territoires : personnes âgées, seules, à la santé fragile, en situation de handicap ou rencontrant des difficultés financières, etc. Retrouvez le témoignage de six d'entre eux dans notre dossier central en pages 4 et 5.

Depuis le début du mois de juin, la situation sanitaire évoluant positivement, nous avons amplifié nos capacités d'accueil sur rendez-vous en agence et l'accueil aux sièges est désormais possible avec ou sans rendez-vous, même si nous privilégions encore, pour prendre soin des adhérents et des salariés, les échanges à distance (services en ligne et rendez-vous téléphoniques).

Dans cette situation sanitaire inédite, l'ensemble des équipes MSA, délégués et salariés, est mobilisé pour maintenir le lien, accompagner les assurés les plus fragilisés et porter des actions de proximité au bénéfice de nos populations rurales. Nous remplissons pleinement notre rôle d'amortisseur de crise dans le contexte économique compliqué actuel.



**Didier Le Pimpec,
Président**

FAMILLE

COMPLÉMENT DU MODE DE GARDE (CMG) PROLONGEMENT JUSQU'À L'ENTRÉE À L'ÉCOLE

Le Complément de libre choix de mode de garde (CMG) est une aide financière pour la garde de votre enfant de moins de 6 ans par une assistante maternelle, une garde d'enfants à domicile ou un organisme habilité.

Auparavant le montant de cette aide était réduit de moitié quand l'enfant atteignait l'âge de 3 ans.

Désormais, le droit à taux plein est prolongé jusqu'à l'entrée à l'école maternelle (pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 août et dans l'année de leurs 3 ans).

Votre MSA est votre interlocuteur pour toute nouvelle demande ou changement de situation susceptible de faire évoluer le montant de l'aide (évolution des revenus, changement de mode de garde...).



Plus d'informations sur portesdebretagne.msa.fr
rubrique Particulier > Famille, logement > Accueil
du jeune enfant



RETRAITE

SERVICE EN LIGNE

DEMANDER MA RETRAITE EN LIGNE, C'EST SIMPLE ET SÉCURISÉ !

Grâce au nouveau service de demande de retraite en ligne, demander votre retraite devient plus simple ! Vous n'avez qu'une seule demande à faire pour l'ensemble de vos régimes de retraite, de base et complémentaire.



C'est simple, pratique et sécurisé. Connectez-vous à « Mon espace privé » sur notre site portesdebretagne.msa.fr. Choisissez le service « Demander ma retraite (tous régimes) ». Vous êtes alors dirigé vers la demande de retraite en ligne commune à tous les régimes de retraite (une connexion via FranceConnect est requise). Saisissez vos informations personnelles, déposez vos justificatifs, et restez informé du suivi de votre demande de retraite à vos régimes. A noter

que ce service vous garantit de faire valoir tous vos droits sans risque d'en oublier. En effet, les régimes auxquels vous avez cotisé vous sont proposés automatiquement. Le délai nécessaire pour demander votre retraite varie selon les régimes auxquels vous avez été affilié. En tant qu'adhérent du régime agricole, vous devez faire votre demande de retraite 4 à 6 mois avant votre date de départ souhaitée.

BRÈVES

ACCUEIL DES ASSURÉS

89 % DE SATISFACTION GLOBALE

Depuis 2000, la MSA fait régulièrement réaliser, par un cabinet extérieur, une mesure de satisfaction de ses clients, dans l'ensemble de son réseau des 35 MSA.

Pour l'année 2019, la MSA Portes de Bretagne obtient des résultats très satisfaisants ! En effet, 89 % des répondants se déclarent satisfaits de leurs relations avec nous avec notamment un taux de satisfaction de 91 % pour la relation téléphonique et de 95 % pour l'accueil en agence. Les contacts par e-mail et par courrier obtiennent respectivement 86 % et 85 % de satisfaction. Enfin, lors de votre navigation sur le site portesdebretagne.msa.fr, vous êtes 90 % à avoir utilisé les services en ligne de « Mon espace privé » avec un taux de satisfaction de 92 %. Forts de ces résultats, nous poursuivons nos efforts pour toujours répondre au mieux à l'ensemble de vos attentes.

COORDONNÉES BANCAIRES

PENSEZ À LES METTRE À JOUR

Pour être sûr de recevoir toutes vos prestations (famille, santé, retraite...), pensez à mettre vos coordonnées bancaires à jour.

Vous pouvez nous adresser votre nouveau RIB par courrier postal à :

MSA Portes de Bretagne
35027 Rennes Cedex 9.

Afin de faciliter cette mise à jour, n'oubliez pas d'indiquer votre numéro de Sécurité sociale.



ELECTIONS MSA 2020

360 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ÉLUS

ÉLECTIONS MSA
du 20 au 31 janvier 2020

VOTER C'est utile!



Du 20 au 31 janvier derniers, 23 764 électeurs se sont mobilisés sur la circonscription MSA Portes de Bretagne pour élire 360 délégués titulaires, 287 suppléants et suivants de liste qui les représenteront durant les cinq prochaines années.

Le taux de participation global (tous collèges confondus) s'élève à 22,73%. Un taux qui reste satisfaisant au regard du contexte actuel. Cette mobilisation témoigne de l'attachement des adhérents à leur régime de protection sociale.

Pour la seconde fois, les électeurs MSA avaient la possibilité de voter par Internet. Plus de 28% des votants ont opté pour ce mode de scrutin.

NOS ÉLUS, NOS PRINCIPAUX RELAIS

Depuis 1949, les adhérents élisent tous les 5 ans leurs représentants au sein des conseils d'administration des caisses MSA. Les délégués sont les premiers relais entre les adhérents et la MSA. Issus des trois composantes de la profession – exploitants, salariés et employeurs – ils vivent sur les territoires ruraux, au plus près des adhérents. Le délégué est l'échelon local de la démocratie mutualiste. Il participe à l'Assemblée générale de sa caisse MSA et désigne ses pairs qui siègent au Conseil d'administration (voir encadré).

Les délégués sont essentiels à la gestion du régime. Leur connaissance du milieu agricole local leur permet de contribuer à l'amélioration des services proposés. Proches des adhérents, ils initient et accompagnent des actions sociales, de santé et de développement local, associant adhérents, populations et partenaires. Le délégué est un appui des adhérents, il porte leur voix et les oriente vers les services de la MSA. Il détecte et guide les publics les plus fragiles, afin qu'ils bénéficient des aides et des droits auxquels ils peuvent prétendre.

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, les délégués de la MSA Portes de Bretagne ont montré toute leur légitimité et leur importance en participant activement à diverses actions notamment dans le cadre de l'opération MSA Solidaire.

« Le confinement aura été l'occasion de prouver qu'il suffit de demander un service à la collectivité pour que chacun puisse avoir l'occasion d'apporter son savoir-faire au groupe avec une efficacité impressionnante ».

Josette ESNAUD,
déléguée 1^{er} collège à Bruc-sur-Aff

Elle a aussi passé des appels aux personnes isolées en Ehpad et qui a également adressé des cartes printanières aux personnes malentendantes.



De l'avis de tous, cet investissement pendant cette période si particulière a été très positif autant pour les délégués que pour les personnes aidées.

Depuis le début de la pandémie de la Covid-19, une chaîne de soutien et d'accompagnement s'est organisée au sein de la MSA : salariés et délégués se sont mobilisés pour assurer l'information des assurés, la continuité du service de la protection sociale agricole et pour venir en aide aux populations rurales les plus fragilisées. Un engagement collectif qui a donné naissance à l'opération « MSA Solidaire, nos valeurs en action », rassemblant sous ce label des initiatives de proximité déployées dans tout le réseau.

En MSA Portes de Bretagne, ce sont quelques 110 délégués qui se sont portés volontaires. Certains ont été contactés par leurs mairies. D'autres ont mené des actions concrètes.

Les multiples retentissements de la pandémie de coronavirus et les mesures de confinement mises en place le 17 mars ont fragilisé des territoires et déstabilisé des personnes vulnérables, isolées. Pour autant, dans cette période sombre, les élans de solidarité se sont intensifiés.

La volonté de proximité et la solidarité qui animent au quotidien les délégués MSA en est la preuve. Chacun s'est mobilisé en rendant autour de lui des services simples mais indispensables : livrer des courses, entretenir un jardin, fabriquer des masques et les distribuer, surveiller le repas des enfants qui avaient repris le chemin de l'école ou encore appeler des personnes âgées et isolées.

« Être déléguée, c'est avoir une certaine fibre sociale, une ouverture aux autres. Lorsque j'ai fabriqué tous ces masques, je me suis retrouvée dans les valeurs du délégué qui sont également celles de la MSA : responsabilité, solidarité et proximité ».

Gabrielle ERARD,
déléguée 1^{er} collège à Rives-du-Couesnon,



« Grâce à Hugnette



« Comme certains enfants avaient repris l'école, il fallait des personnes pour les surveiller pendant les repas à la cantine. C'était très valorisant et puis un lien s'est créé avec les enfants, ils nous appelaient même par notre prénom ! »

Huguette Gilbert,
déléguée 2^{ème} collège à Chauvigné.

Elle a été sollicitée par le maire pendant la première phase de déconfinement pour savoir si elle était toujours d'accord et disponible pour donner de son temps.

« Grâce à Yolande



« Les personnes à qui j'ai téléphoné ou à qui j'ai distribué les masques que j'avais fabriqués étaient rassurées de savoir qu'elles pouvaient compter sur nous »

Yolande LE BIHAN,
déléguée 1^{er} collège à Nostang.

« Grâce à Marie Louise



« Lorsque la MSA nous a invités à nous faire connaître auprès de notre mairie pour donner de notre temps aux personnes isolées ou fragilisées, je n'ai pas hésité du tout. Appels téléphoniques, jardinage, courses, tous ces services rendus m'ont permis de me sentir utile. »

Marie-Louise HELLEGOUARCH,
déléguée 1^{er} collège à Guidel.



« C'était super. J'ai fait quelque chose pour protéger les gens de ma commune. Beaucoup de personnes âgées que j'avais prévenues de ma présence lors de la distribution des masques étaient rassurées car elles me connaissaient. Je me suis tout à fait retrouvé dans mon rôle de délégué. Représenter la MSA dans ce genre d'actions est valorisant et gratifiant. »

Robert DUPRÉ,
délégué 2^{ème} collège à Peillac
et représentant de la MSA au CCAS de sa commune.

Pendant les 5 ans à venir, les 360 délégués élus de la MSA Portes de Bretagne seront de véritables sentinelles du monde agricole. Ils poursuivront plus que jamais leur rôle d'acteur du territoire, de relai et de détection de ceux qui rencontrent des difficultés. Leur engagement pendant cette période de crise sanitaire augure d'une belle suite à donner à leurs actions, dans le respect des trois valeurs phares de la MSA : solidarité, démocratie et responsabilité.

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MSA PORTES DE BRETAGNE

Cette année, l'élection du Conseil d'administration se fera par correspondance et non pas comme d'habitude lors de l'Assemblée générale électorale. Nous le regrettons, mais dans cette période de crise sanitaire la sécurité et la prudence doivent être la priorité.

Entre le 20 et le 26 août, chaque délégué titulaire de la MSA Portes de Bretagne recevra un kit de vote papier. **Les bulletins seront à retourner impérativement par courrier le 4 septembre** pour un dépouillement le jeudi 10 septembre.

Le dépôt de candidature est possible jusqu'au 31 juillet à 16h.

Renseignements par téléphone au 02 99 01 80 80
ou par mail secretariatdedirection.blf@portesdebretagne.msa.fr.

MSA SOLIDAIRE, C'EST QUOI ?



En réponse à la crise sanitaire actuelle, la MSA a lancé une chaîne de solidarité pour venir en aide aux populations rurales les plus fragilisées. Sous la bannière « MSA Solidaire, nos valeurs en action » sont fédérées les multiples initiatives locales dans les MSA. Grâce à l'action des délégués et des salariés de la MSA, des appels de convivialité ont été passés aux personnes les plus isolées. Les travailleurs sociaux de la MSA ont également pris contact avec des personnes repérées pour leur situation de fragilité pour mettre en place des actions de relai, d'orientation ou d'aide d'urgence si besoin. Y participent aussi les médecins et infirmières de la MSA en renfort du système de santé au sein de la réserve sanitaire. Responsabilité et solidarité : la MSA s'appuie sur ses valeurs d'origine pour aider à franchir l'épreuve.



Avec l'opération MSA solidaire, 16 982 délégués et 24 000 salariés du Groupe MSA ont permis d'accompagner plus de 250 000 personnes sur le territoire national.



portesdebretagne.msa.fr

MSA EN ACTION

ACTEUR DE LA PRÉVENTION ET AMORTISSEUR SOCIAL DU MONDE RURAL

Acteur engagé des territoires, la MSA a accompagné ses ressortissants tout au long de la crise sanitaire. Elle continue de maintenir sa présence, notamment auprès des professionnels, exploitants ou employeurs agricoles.

► Accompagnement de conseil

En concertation avec le Ministère du Travail, la MSA a rédigé une quinzaine de fiches, par filières de production, préconisant les mesures d'organisation adaptées pour éviter la propagation du virus dans les entreprises.



Retrouvez les fiches de Santé Sécurité au Travail sur le site ssa.msa.fr.

► Accompagnement financier

Pendant la crise, la MSA a proposé rapidement des mesures adaptées comme l'allocation de remplacement pour les exploitants agricoles faisant l'objet d'une mesure d'isolement.

Une attention particulière continue d'être portée aux filières en difficulté en matière de prise en charge ou d'échelonnement des cotisations.

Enfin, une aide exceptionnelle de prévention APCOVID a été mise en place. Elle vise à soutenir financièrement les entreprises et exploitations agricoles dans la mise en place de mesures de prévention des risques professionnels et de mesures barrières liées à la pandémie. Elle est soumise à conditions. Les achats d'équipements individuels, renouvelables (tous types de masques, les gants, les gels hydroalcooliques, les savons) ne sont pas pris en compte.



Plus d'informations sur portesdebretagne.msa.fr rubrique **Entreprise ou Exploitants > Santé Sécurité au Travail > Dispositif Aide exceptionnelle Prévention Covid**

► Accompagnement humain

Nos équipes de Santé Sécurité au Travail se sont mobilisées et ont pris contact avec les ressortissants récemment installés en agriculture. Ces échanges téléphoniques étaient l'occasion de faire le point sur leurs situations, leurs éventuelles difficultés et de les conseiller si nécessaire.



Il est dans l'ADN de la MSA d'être attentive aux besoins du monde agricole. Sur notre site portesdebretagne.msa.fr, le module Pass'Agri recense tous les dispositifs d'accompagnement que nous proposons : aides financières, prestations sociales, soutien dans l'élaboration d'un nouveau projet professionnel.



INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE POUR EN CONNAÎTRE LE MONTANT

Vous êtes employeur ou exploitant agricole. Afin de vous aider dans vos démarches, nous vous proposons un nouveau service en ligne pour consulter le montant des Indemnités journalières (IJ) versées. Ce service est aussi accessible pour les tiers déclarants.

► Une simplification pour la gestion de la paie

Si vous êtes employeur, le service en ligne « Décomptes d'indemnités journalières » vous permet d'accéder au montant des indemnités versées à vos salariés dans le cadre d'une subrogation. La subrogation est la situation dans laquelle vous décidez de maintenir à votre salarié tout ou partie de son salaire et de recevoir lui-même les indemnités journalières versées par la MSA.

La recherche des décomptes peut être effectuée par salarié ou par établissement sur une période donnée. Le décompte est consultable et téléchargeable. Les données peuvent aussi être exportées pour être ensuite intégrées dans le logiciel de paie.

L'utilisation de ce service vous permet ainsi de gagner du temps au moment de la réalisation de la paie de vos salariés, sans risque d'erreur.

► Un complément à la DRP

Si vous êtes exploitant, vous pouvez avec ce service consulter le montant des IJ perçues dans le cadre de l'Amexa ou de l'Atexa sur une période donnée. Cela permet de vérifier, en quelques clics, le montant des IJ à reporter dans votre déclaration annuelle de revenus professionnels (DRP). Cette démarche réduit ainsi les risques d'erreurs au moment de la saisie de la déclaration. La DRP est une déclaration à effectuer chaque année par les exploitants. Cette année, la date limite pour l'effectuer est le 5 août 2020.

► Un service disponible pour les tiers déclarants

Les tiers déclarants (centres de gestion, cabinets comptables) qui gèrent des entreprises ou des exploitants agricoles bénéficient aussi de ce service en ligne. Leur client doit alors leur donner procuration sur leur dossier.



Rendez-vous dans *Mon espace privé*, rubrique **Maladie et accident**.

PERTE D'AUTONOMIE ?

PENSEZ AADPA

Les personnes âgées en perte d'autonomie peuvent bénéficier du dispositif d'Accompagnement à domicile des personnes âgées (AADPA) mis en place par la MSA.

L'AADPA permet de favoriser ou de restaurer l'autonomie des personnes âgées, de faciliter leur maintien à domicile dans des conditions de santé et de sécurité favorables et de contribuer à rompre leur isolement social.

Un ensemble de services est proposé couvrant tous les domaines de la dépendance : l'aide à domicile, le portage de repas à domicile, la téléassistance, le maintien du lien social, l'adaptation du logement, l'aide au répit pour les aidants.

La MSA s'appuie sur une évaluation des besoins réalisée au domicile par un travailleur social de l'association Armorix Expertise. Un outil d'évaluation permet de déterminer l'éligibilité ou non au dispositif selon le degré d'autonomie de la personne.

En préalable, les assurés doivent être classés en GIR 5 ou 6 ou GIR 4 provisoire et ne doivent pas être bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). D'autres critères sont également retenus et notamment le niveau de capitaux placés. Les montants des aides sont déterminés en fonction des ressources et du type d'aide.



Retrouvez le détail de cette aide sur portesdebretagne.msa.fr dès la page d'accueil ou contactez le service d'action sanitaire et sociale au 02 99 01 80 80 ou 02 97 46 52 52.

PRESTATIONS CIBLÉES

AIDER LES ACTIFS QUI EN ONT BESOIN

De multiples aides sont versées au titre de la politique d'action sanitaire et sociale validée par les administrateurs de la MSA Portes de Bretagne. Complément des aides légales, elles assurent un coup de pouce financier notoire aux actifs agricoles confrontés à des difficultés. Elles sont accordées au vu de la situation sociale (socioprofessionnelle) de l'assuré et de ses ressources. Zoom sur trois d'entre elles.

► Aide à la mobilité pour l'emploi

Elle a pour objectif de faciliter le maintien en emploi en levant les freins à la mobilité. Peuvent être pour partie financés le permis de conduire, les abonnements de transport, l'achat d'un véhicule, la production de la carte grise ou des frais de réparation.

► Aide pour les salariés en arrêt de travail

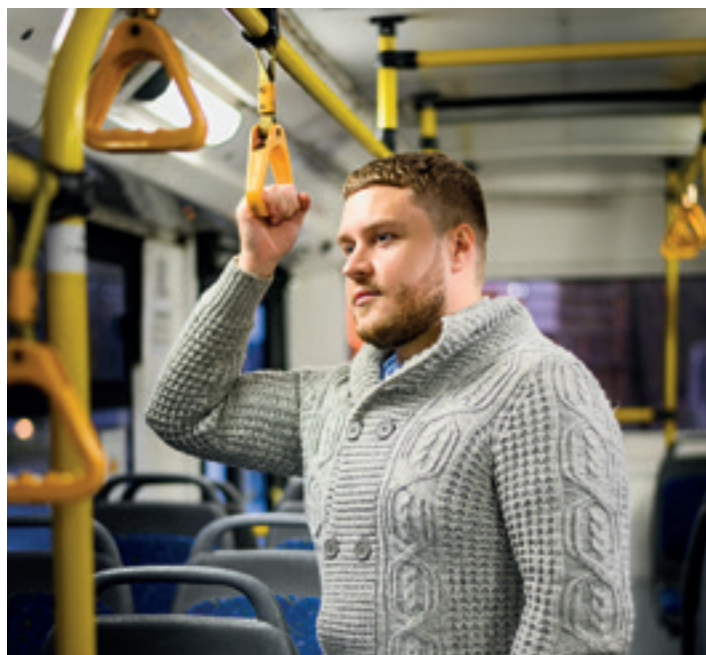
Elle permet d'apporter une aide financière pour limiter la perte de revenus. L'assuré doit être en arrêt de travail de plus de 15 jours. Après évaluation par un travailleur social, le montant de l'aide peut s'élever à 300 € par mois au plus dans la limite d'une période de 6 mois par année civile.

► Aide au remplacement pour les non salariés agricoles

Elle favorise le remplacement d'un exploitant dont l'incapacité d'exercer son activité (maladie, accident ou décès) entraîne un risque pour le devenir de l'exploitation. Cette aide peut être accordée dans le cadre d'un recours à un service de remplacement, à l'embauche temporaire d'un salarié, à une ETA ou à une CUMA et prend en compte les indemnités journalières perçues.



Retrouvez le détail de ces aides sur notre site portesdebretagne.msa.fr ou contactez le service d'action sanitaire et sociale au 02 99 01 80 80 ou au 02 97 46 52 52.



A VOS AGENDAS !

SESSIONS CONTINUER OU SE RECONVERTIR

► Ille-et-Vilaine

9,10, 11 septembre 2020

au Centre de la Hublais à Cesson-Sévigné
et le 16 octobre 2020

à la Chambre d'agriculture de Rennes

Contacts :

- Tatiana BERGEON, Justine LE BAS et Marie-Pascale MOREAU
Service d'Action sanitaire et sociale

de la MSA Portes de Bretagne

02 99 01 80 20

- Edith FAUCHOUX - 02 23 48 27 11
Chambre d'agriculture

► Morbihan

25, 26, 27 novembre 2020

Centre de Vacances Kéravel à Erdeven

et le 17 décembre

Cité de l'Agriculture à Vannes

Contacts :

- Laurène FORTIN et Alexandra GABILLET
Service d'Action sanitaire et sociale de la MSA Portes de Bretagne
02 99 01 80 20
- Nathalie DARRAS - 02 23 48 27 11
Chambre d'agriculture

INSTANTS SANTÉ

UN NOUVEAU DISPOSITIF ADAPTÉ À LA SITUATION

Les Instants santé sont spécialement conçus pour les adhérents de 25 à 74 ans qui ont potentiellement besoin de mieux prévenir les risques liés à leur santé. Ils constituent un bilan de santé personnalisé et gratuit réalisé par des professionnels de santé.

Avec la crise sanitaire, tous les examens en présentiel ont été mis à l'arrêt. Depuis mi-juin, un calendrier de reprise a été élaboré (cantons de Guichen, Montauban et Redon). Les personnes concernées sont dans un premier temps contactées par SMS puis, par un infirmier qui leur propose un entretien téléphonique personnalisé : une alternative qui permet aux adhérents peu disponibles ou fragiles de participer.

Profiter de cette démarche permet aux personnes concernées d'être écoutées sur leurs besoins de santé au sortir de cette période particulière.

Cette nouvelle organisation perdurera jusqu'en septembre 2020.

INSTANTS SANTÉ JEUNES 16-24 ANS

Votre chéquier sport est arrivé à échéance pendant le confinement ?

Pour bénéficier des 30€ offerts sur un équipement sportif ou pour une prestation dans une salle/club de sports, adressez-nous une demande pour en changer ainsi que votre chéquier périmé (attention : au plus tard 3 mois après expiration). Nous vous en expédierons un autre !

VACCINATION

CALENDRIER 2020

La vaccination a un rôle essentiel pour protéger la santé de tous, tout au long de la vie. Se faire vacciner est le moyen le plus simple et le plus efficace pour se protéger de certaines maladies infectieuses et de leurs complications. La vaccination permet de sauver des millions de vie chaque année et aide à éliminer des maladies dans de nombreuses régions du monde. Pour vous aider à vous protéger, la MSA prend en charge, dans certains cas, vos vaccins.

► Calendrier des vaccinations 2020

Il a été publié par le Ministère des Solidarités et de la Santé le 16 avril dernier. Les principales nouveautés concernent la vaccination contre l'infection à papillomavirus humains (HPV), première cause du cancer du col de l'utérus, la grippe saisonnière et la typhoïde. De nouvelles recommandations pour les personnes au statut vaccinal inconnu ou incomplet y sont également intégrées.



Retrouvez le calendrier sur le site portesdebretagne.msa.fr, rubrique Santé > Dépistage, vaccination, examens > La vaccination, un geste de prévention essentiel.

► Vaccins et grossesse

La vaccination permet de protéger la femme enceinte et l'enfant à naître de maladies potentiellement graves. Nos recommandations :

POUR BIEN VIEILLIR BRETAGNE
RENDEZ-VOUS EN SEPTEMBRE

La crise sanitaire a mis entre parenthèses vos ateliers de prévention proposés par l'Association des Caisses de retraite Pour Bien Vieillir Bretagne. Ils reprendront en septembre. Et pour continuer à vous occuper à votre domicile, de nombreuses activités en ligne sont disponibles pour prendre soin de vous.

Le Groupe Associatif Siel Bleu vous propose des ateliers d'Activité Physique Adaptée. A la différence du « sport » - qui se rattache aux notions de performance et de compétition, l'Activité Physique Adaptée, ce sont des exercices en adéquation avec les besoins et les capacités des personnes. En savoir plus sur sielbleu.org.

Avec happyvisio.com, vous participez à un programme gratuit d'activités ludiques et culturelles en ligne pour les seniors avec le code « ENSEMBLE ».

| Avant la grossesse |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Coqueluche • Rougeole, Oreillons, Rubéole (ROR) <i>(vérifier que 2 injections ont été faites)</i> • Varicelle <i>(si pas eu la varicelle)</i> |
| Pendant la grossesse |
| <ul style="list-style-type: none"> • Grippe |
| Après la grossesse |
| <ul style="list-style-type: none"> • Coqueluche • Rougeole, Oreillons, Rubéole (ROR) <i>(vérifier que 2 injections ont été faites)</i> • Varicelle <i>(si pas eu la varicelle)</i> |



A partir du site leszastuces.com, vous découvrez des témoignages et des conseils d'experts pour bien vivre votre retraite, des bons plans cuisine, activité physique, jardinage, vie associative, idées de sorties, des jeux stimulants pour le cerveau.

Enfin, en vous inscrivant à la lettre d'info du site pourbienvieillirbretagne.fr, vous restez informé de la reprise de nos ateliers de prévention en présentiel ou à distance à compter de la rentrée de septembre.

SUIVEZ-NOUS SUR TWITTER !

Pour suivre en direct notre actualité et celle de nos réseaux, être informé des évolutions de votre protection sociale, bénéficiez de conseils de prévention santé... Suivez-nous sur Twitter !

Vous découvrirez aussi sur notre « fil » les événements locaux du monde agricole et rural !

Que de bonnes raisons pour vous abonner : @msa_pdb !

SALON

ASSOCIATION
AROPA

Les associations de retraités des Organismes professionnels agricoles et agroalimentaires d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan accueillent des retraités et futurs retraités souhaitant faire partie d'un réseau organisé et solidaire. Elles sont adhérentes à une Fédération nationale, la FNAROPA, composée de 150 associations et de plus de 30 000 adhérents.

Les objectifs et missions sont de proposer aux adhérents des activités de loisirs, des relations de convivialité, des services concernant la complémentaire santé et la défense des intérêts des retraités et futurs retraités.

Pour tout renseignement, contactez l'amicale qui peut vous concerner :

Ille-et-Vilaine

- Jean-Yves COTARD
Amicale Retraités CREDIT AGRICOLE
02.99.30.02.81 - aines.cam35@aol.com
- Solange POUSSIN
Amicale Retraités MSA
06.07.40.94.40 - solpous35@gmail.com
- Raphaël GIFFARD
Club Retraités GROUPAMA
06.29.78.85.70 - rmmth-giffard@wanadoo.fr
- Nicole LE HIR ⁽¹⁾
AROPA
06.88.48.24.95 - nlehir@orange.fr

Morbihan

- Colette LE HAZIFF
Amicale Retraités MSA
06.98.42.25.12 - colette.lehaziff@orange.fr
- Cécile BOURY ⁽¹⁾
Amicale Retraités ARPA
06.18.26.47.36
arpa.association@gmail.com
- Bernard LE LAN ⁽¹⁾
AROPA
06.10.71.26.84 lelanbamuz@orange.fr

⁽¹⁾ Les AROPA et l'ARPA accueillent les personnes qui ne se reconnaissent pas dans les autres amicales précitées.

Plus d'infos sur fnaropa.fr.